



COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 février 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 14 - votants : 14 Convocation en date du : 10 février 2024 Affichée le : 10 février 2024	Le quinze février deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : Secrétaire de séance élu : SERVY Sylvain
---	---

N° 2024D107	AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT
--------------------	---

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M49,

Après avoir approuvé le 15 février 2024, le compte administratif 2023, qui présente un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de **36.422,92 €**,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

un solde d'exécution global de (excédent) :129.759,42 €
un solde de restes à réaliser de : 0,00 €
entraînant un besoin de financement de 0,00 €

Vu les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2023 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2024,

DECIDE, sur proposition de M. le Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2024 l'excédent de fonctionnement, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) :**0,00 €**
- Résultat de fonctionnement reporté (recettes 002) :**36.422,92 €**

Le Secrétaire de Séance
Sylvain SERVY

ROZIER EN DONZY, le 19/02/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE